

Analyse des captures du métier 'Chalutiers à espèces profondes en Ouest Ecosse'.

Anne-Sophie Cornou, Alain Biseau
mars 2014

La demande de la DPMA (saisine 14-6464) porte sur :

- la liste des espèces capturées par les navires exerçant des activités de pêche profonde (i.e. titulaire d'une autorisation de pêche au titre du règlement (CE) n°2347/2002),
- Les quantités relatives et absolues de capture, ainsi que les quantités relatives et absolues des rejets de ces espèces

et ce, pour les années 2011 et 2012.

Avertissement : La stratification établie dans le cadre du programme Obsmer repose sur des métiers et non sur une liste de navires. Ainsi le métier / la flottille des 'Chalutiers à espèces profondes en Ouest Ecosse' concerne une partie de l'activité des navires titulaires d'une autorisation de pêche en eaux profondes. La présentation des résultats de ce métier ne répond donc pas exactement à la question posée mais fournit les informations nécessaires pour appréhender à la fois le nombre d'espèces capturées et leur importance relative dans les captures lors des activités profondes de ces navires.

Cependant il convient de noter que les quantités relatives des captures d'espèces dites profondes présentées dans cette analyse sont des surestimations par rapport à ce qu'auraient été les résultats en réponse à la demande sensu stricto, puisque les navires titulaires d'une autorisation de pêche en eaux profondes ont, au cours de l'année, une activité de pêche autre que la pêche en eaux profondes et donc des captures totales autres plus importantes.

Sources : Données OBSMER 2011 et 2012 pour le métier/flottille « Chalutiers à espèces profondes en Ouest Ecosse »

Les observations OBSMER comprennent les informations sur :

- Le nombre d'espèces¹ capturées
- Le poids débarqué et le poids rejeté de chaque espèce capturée
- Des mensurations pour les principales espèces (non utilisées dans cette note)

Sont estimés pour chaque opération de pêche :

- Le pourcentage de chaque espèce dans les captures
- le taux de rejet de chaque espèce:
 - fraction rejetée de l'espèce
 - proportion du rejet de l'espèce dans les captures totales
 - proportion de l'espèce dans les rejets

¹ Certains taxons viennent en double par rapport aux noms d'espèces

A l'échelle de la marée, une élévation des observations est effectuée sur la base du ratio entre le nombre total d'opérations de pêche (profonde) de la marée / nombre d'OP (profonde) échantillonnées.

A l'échelle du métier, il est alors possible de faire la moyenne des divers pourcentages estimés pour les opérations de pêche échantillonnées ainsi que les intervalles de confiance (à 95%) correspondant.

Sur la base des débarquements totaux du métier (données SACROIS), on peut risquer une extrapolation pour passer des pourcentages à des valeurs absolues : (capture du métier = capture OBSMER * ((débarquement SACROIS)/(débarquement OBSMER))).

Les résultats de cette extrapolation doivent être considérés avec prudence. Les pourcentages (observés) sont plus fiables que les valeurs absolues (extrapolées). Bien noter également que les chiffres présentés sont des moyennes et que la variabilité entre les observations et/ou les marées et/ou les navires est souvent forte. L'examen des intervalles de confiance est donc indispensable.

Résultats

2011 - Echantillonnage Obsmer : 5 navires, 14 marées échantillonnées, 158 jours de mer (taux d'échantillonnage: 15% des marées, 16% des jours)

A l'échelle du métier (11 navires en 2011) les résultats de l'extrapolation donnent :

- ▶ Capture totale : 4343t [3346 – 5340]
- ▶ Débarquements: 3441t [2461 – 4477]
- ▶ Rejets: 902t [540 - 1412]

Soit un taux de rejet de 20.8% [16.1-26.4]

La liste des espèces présentes au moins une fois dans les captures totales annuelles du métier est présentée Tableau 1. Elle comprend 98 espèces (ou taxons) avec des occurrences très variables, certaines n'étant capturées qu'à un exemplaire dans les échantillons, d'autres dominant largement.

espèces OT_DWS_2011	Pourcentage de l'espèce dans la capture totale	Pourcentage rejetée de l'espèce	Pourcentage du rejet dans la capture totale	Pourcentage de l'espèce dans les rejets totaux	Poids total (tonnes) capturé de l'espèce	Poids total (tonnes) rejeté de l'espèce
Lingue bleue	37.55	0.07	0.03	0.12	1630.97	1.12
Sabre noir	26.01	0.61	0.16	0.76	1129.55	6.88
Grenadier de roche	9.10	12.63	1.15	5.53	395.11	49.92
Alépocephale de Baird	6.53	100.00	6.53	31.41	283.45	283.45
Grande argentine	5.26	100.00	5.26	25.32	228.51	228.51

Chimère commune	2.16	65.82	1.42	6.84	93.72	61.69
Phycis de fond	1.92	3.89	0.07	0.36	83.35	3.24
Brosme	1.88	0.32	0.01	0.03	81.54	0.26
Squale savate	1.25	100.00	1.25	6.00	54.18	54.18
Baudroie commune	1.12	0.03	0.00	0.00	48.63	0.01
Laimargue du Groenland	1.04	100.00	1.04	5.00	45.13	45.13
Pailona commun	1.01	100.00	1.01	4.87	43.92	43.92
Pailona à long nez	0.78	100.00	0.78	3.77	34.06	34.06
Sébaste du Nord	0.74	0.06	0.00	0.00	32.35	0.02
Baudroies	0.59	0.00	0.00	0.00	25.50	0.00
Squale-chagrin de l'Atlantique	0.44	100.00	0.44	2.13	19.21	19.21
Aiguillat noir	0.24	100.00	0.24	1.13	10.24	10.24
Lépidion à grands yeux	0.23	100.00	0.23	1.11	9.99	9.99
Sébaste chèvre	0.21	25.12	0.05	0.25	9.11	2.29
Merlu européen	0.19	8.79	0.02	0.08	8.44	0.74
Sebastes	0.17	0.00	0.00	0.00	7.19	0.00
Requin gris	0.15	100.00	0.15	0.70	6.30	6.30
Moro commun	0.14	20.68	0.03	0.13	5.88	1.22
Lingue	0.13	0.00	0.00	0.00	5.49	0.00
Grenadier raton	0.13	100.00	0.13	0.61	5.48	5.48
Lieu noir	0.08	13.66	0.01	0.05	3.47	0.47
Chimère à gros yeux	0.05	100.00	0.05	0.24	2.20	2.20
Flétan noir	0.05	7.90	0.00	0.02	2.14	0.17
Encornet rouge	0.05	100.00	0.05	0.23	2.10	2.10
Grenadier lisse	0.05	100.00	0.05	0.23	2.09	2.09
Bathytroctes microlepis	0.05	100.00	0.05	0.23	2.07	2.07
Grenadier scie	0.05	100.00	0.05	0.23	2.04	2.04
Plie cynoglosse	0.05	72.66	0.03	0.16	2.04	1.48
Squale-chagrin commun	0.05	100.00	0.05	0.22	2.00	2.00
Flétan de l'Atlantique	0.05	0.00	0.00	0.00	1.96	0.00
Chimère à nez rigide	0.04	100.00	0.04	0.21	1.86	1.86
Raie ronde	0.04	100.00	0.04	0.20	1.79	1.79
Cotte blême	0.04	100.00	0.04	0.19	1.75	1.75
Poisson tapir sombre	0.04	100.00	0.04	0.17	1.57	1.57
Apristurus aphyodes	0.03	100.00	0.03	0.15	1.37	1.37
Poisson cardinal	0.03	17.04	0.01	0.03	1.34	0.23
Morue de l'Atlantique	0.02	0.00	0.00	0.00	1.04	0.00
Crabe rouge de profondeur	0.02	100.00	0.02	0.11	0.99	0.99
Neolithodes grimaldii	0.02	100.00	0.02	0.10	0.88	0.88
Geryon trispinosus	0.02	100.00	0.02	0.10	0.86	0.86
Rajella kukujevi	0.02	100.00	0.02	0.09	0.81	0.81
Merlan bleu	0.01	100.00	0.01	0.07	0.63	0.63
Squale-savate rude	0.01	100.00	0.01	0.07	0.59	0.59
Limande	0.01	1.78	0.00	0.00	0.57	0.01
Coryphaenoides mediterraneus	0.01	100.00	0.01	0.06	0.51	0.51
Halargyreus johnsonii	0.01	100.00	0.01	0.06	0.50	0.50
Laimargue de la Méditerranée	0.01	100.00	0.01	0.05	0.48	0.48
Amblyraja radiata	0.01	100.00	0.01	0.05	0.45	0.45
Chien islandais	0.01	100.00	0.01	0.05	0.41	0.41
Malacocephalus laevis	0.01	100.00	0.01	0.04	0.34	0.34
Cardine franche	0.01	93.27	0.01	0.03	0.33	0.31
Coelorinchus labiatus	0.01	100.00	0.01	0.03	0.32	0.32
Cataetx laticeps	0.01	0.00	0.00	0.00	0.30	0.00
Encornet	0.01	100.00	0.01	0.03	0.30	0.30
Requin-hâ	0.01	100.00	0.01	0.03	0.25	0.25

Escolier long nez	0.00	88.14	0.00	0.02	0.21	0.19
Schedophilus medusophagus	0.00	100.00	0.00	0.02	0.20	0.20
Rajella bathyphila	0.00	100.00	0.00	0.02	0.19	0.19
Cataetys alleni	0.00	0.00	0.00	0.00	0.19	0.00
Gaidropsarus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.18	0.00
Apristurus laurussonii	0.00	100.00	0.00	0.02	0.15	0.15
Baudroie rousse	0.00	100.00	0.00	0.02	0.15	0.15
Hoplostète orange	0.00	100.00	0.00	0.02	0.15	0.15
Grenadier berglax	0.00	94.68	0.00	0.02	0.15	0.14
Centrolophe noir	0.00	100.00	0.00	0.02	0.15	0.15
Pocheteau noir	0.00	100.00	0.00	0.02	0.15	0.15
Congre d'Europe	0.00	0.00	0.00	0.00	0.11	0.00
Neoraja caerulea	0.00	100.00	0.00	0.01	0.11	0.11
Maquereau commun	0.00	100.00	0.00	0.01	0.10	0.10
Loup atlantique	0.00	100.00	0.00	0.01	0.10	0.10
Chien espagnol	0.00	100.00	0.00	0.01	0.10	0.10
Raie à queue épineuse	0.00	100.00	0.00	0.01	0.09	0.09
Motelle commune	0.00	61.61	0.00	0.01	0.09	0.05
Géryon de la Méditerranée	0.00	100.00	0.00	0.01	0.09	0.09
Phycis de roche	0.00	100.00	0.00	0.01	0.08	0.08
Sagre commun	0.00	100.00	0.00	0.01	0.06	0.06
Sagre rude	0.00	100.00	0.00	0.01	0.05	0.05
Sebastes norvegicus	0.00	100.00	0.00	0.01	0.05	0.05
Coryphaenoides guentheri	0.00	100.00	0.00	0.00	0.04	0.04
Dipturus nidarosienis	0.00	100.00	0.00	0.00	0.04	0.04
Trachyptère atlantique	0.00	100.00	0.00	0.00	0.04	0.04
Notacanthus bonaparte	0.00	100.00	0.00	0.00	0.04	0.04
Cardine à quatre taches	0.00	100.00	0.00	0.00	0.03	0.03
Raie chardon	0.00	100.00	0.00	0.00	0.03	0.03
Chimère à nez mou	0.00	100.00	0.00	0.00	0.03	0.03
Rostroraja alba	0.00	100.00	0.00	0.00	0.03	0.03
Trachyrincus scabrus	0.00	100.00	0.00	0.00	0.03	0.03
Béryx commun	0.00	100.00	0.00	0.00	0.02	0.02
Encornet rouge nordique	0.00	100.00	0.00	0.00	0.02	0.02
Loup gélatineux	0.00	100.00	0.00	0.00	0.02	0.02
Pseudocyttus maculatus	0.00	100.00	0.00	0.00	0.02	0.02
Synaphobranchus kaupii	0.00	100.00	0.00	0.00	0.01	0.01
Stomias boa	0.00	100.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total			20.8%		4343.00 t	902.47 t

Tableau 1 : Liste des espèces rencontrées dans les captures du métier en 2011, valeurs relatives au total du métier et valeurs absolues (rapportées au métier)

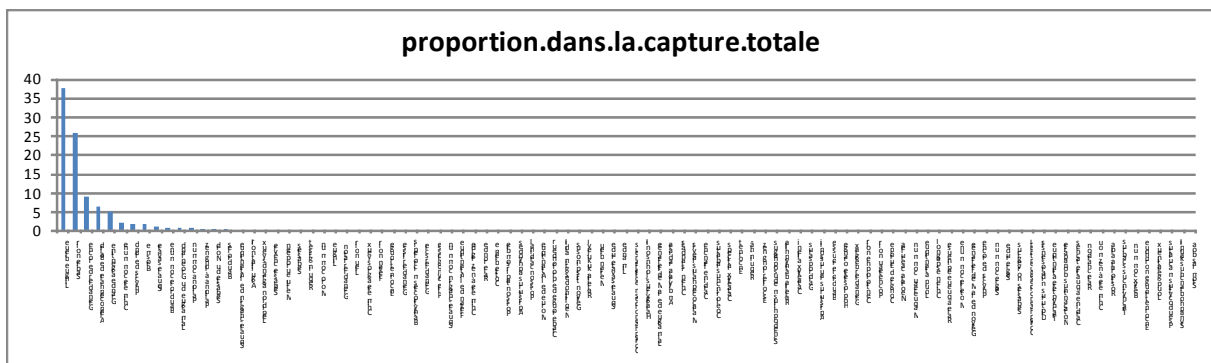


Figure 1 : proportion de chaque espèce dans la capture totale annuelle cumulée du métier chalutage profond- 2011

La figure 1 met en évidence la prédominance de quelques espèces. Ainsi, parmi ces 98 espèces, 8 représentent 90% des captures. 99% des captures totales du métier sont constituées de 26 espèces, ce qui signifie que 72 espèces représentent moins de 1% [46 tonnes] au total de l'ensemble des captures de ce métier. La figure 2 donne le détail des premières espèces capturées.

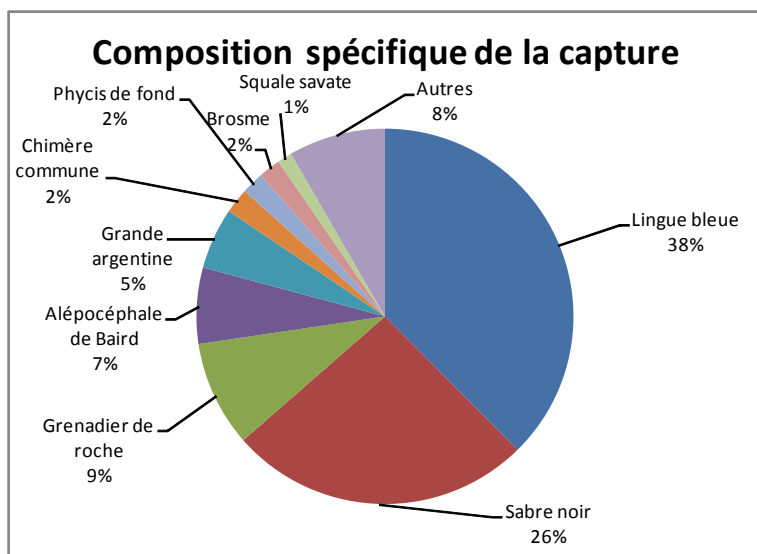


Figure 2 : composition spécifique de la capture totale annuelle cumulée du métier chalutage profond - 2011

Par ailleurs, la figure 3 montre que si le nombre d'espèces capturées cumulés sur l'année est de 98, le nombre moyen par trait est de 14.7 (avec un nombre maximal de 30).

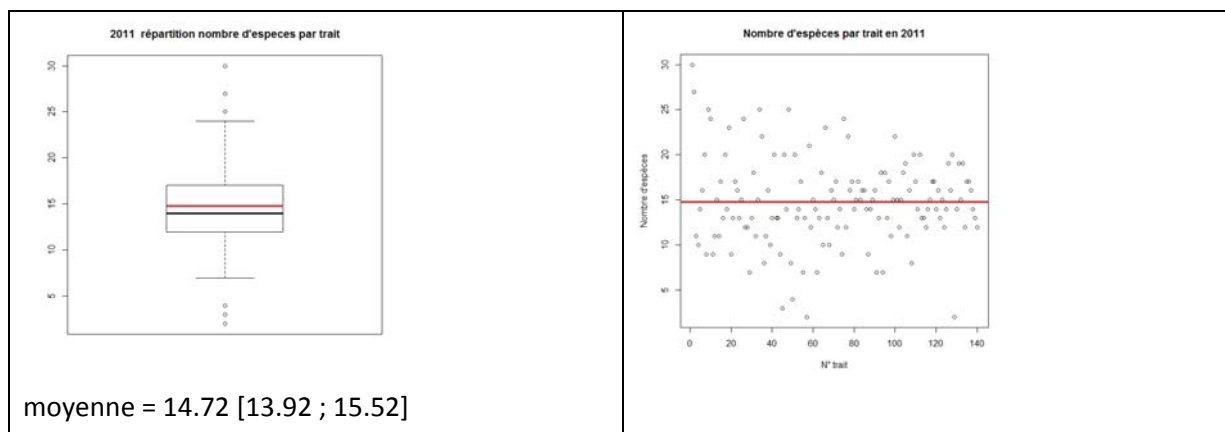


Figure 3 : Nombre moyen et maximal d'espèces par opération de pêche observée en 2011. Sur le graphique de gauche, la ligne noire est la médiane et la ligne rouge la moyenne

Les débarquements de ce métier sont largement dominés par 3 espèces (lingue bleue, sabre noir principalement, et grenadier de roche) qui représentent 89% des débarquements totaux de ce métier (figure 4).

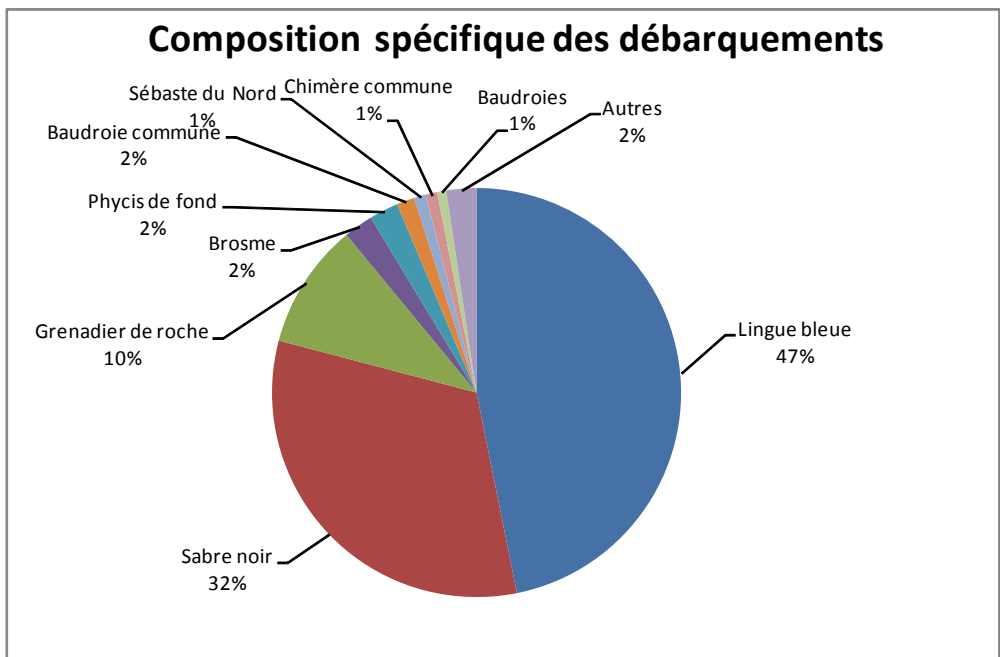


Figure 4 : composition spécifique des débarquements totaux annuels cumulés du métier chalutage profond - 2011

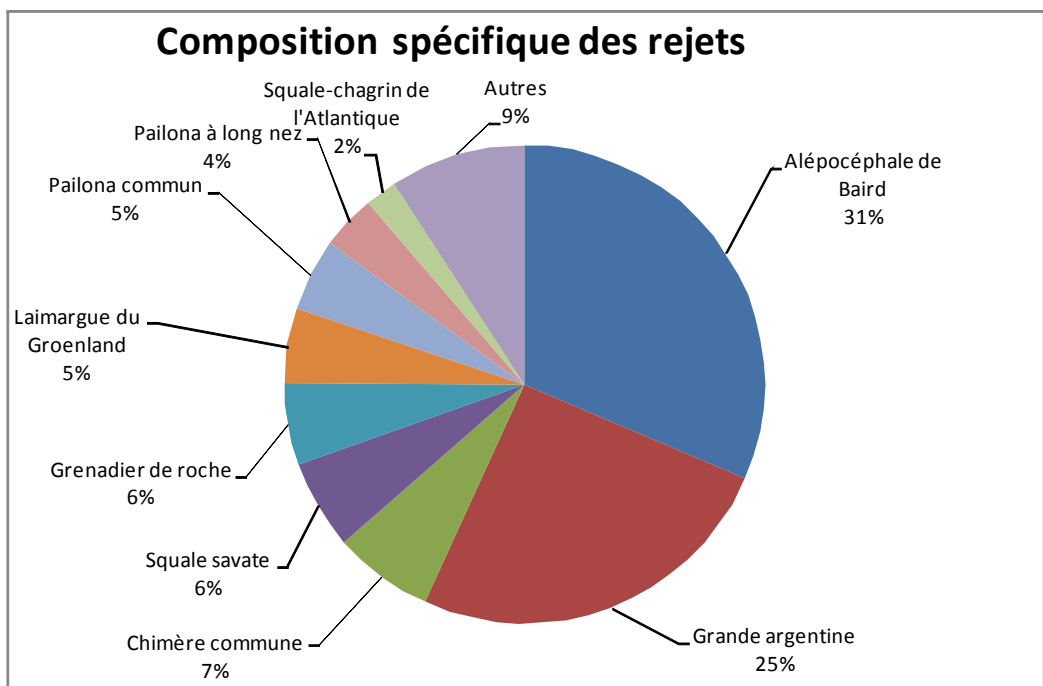


Figure 5 : composition spécifique des rejets totaux annuels cumulés du métier chalutage profond - 2011

Les rejets qui représentent 20.8% des captures totales sont dominés par 2 espèces (Alépocéphale [mulet noir] et grande Argentine) qui constituent 56% des quantités rejetées (figure 5).

2012 - Echantillonnage Obsmer : 4 navires, 16 marées échantillonnées, 165 jours de mer (taux d'échantillonnage: 15% des marées, 16% des jours)

A l'échelle du métier les résultats de l'extrapolation donnent :

- ▶ Capture totale : 3938t [3439 – 4437]
- ▶ Débarquements: 3173t [2663 – 3708]
- ▶ Rejets: 764t [565 - 1001]

Soit un taux de rejet de 19.4% [16.4-22.6].

La liste des espèces présentes au moins une fois dans les captures totales annuelles du métier est présentée Tableau 3. Elle comprend 99 espèces (ou taxons) avec des occurrences très variables, certaines n'étant capturées qu'à un exemplaire dans les échantillons, d'autres dominant largement.

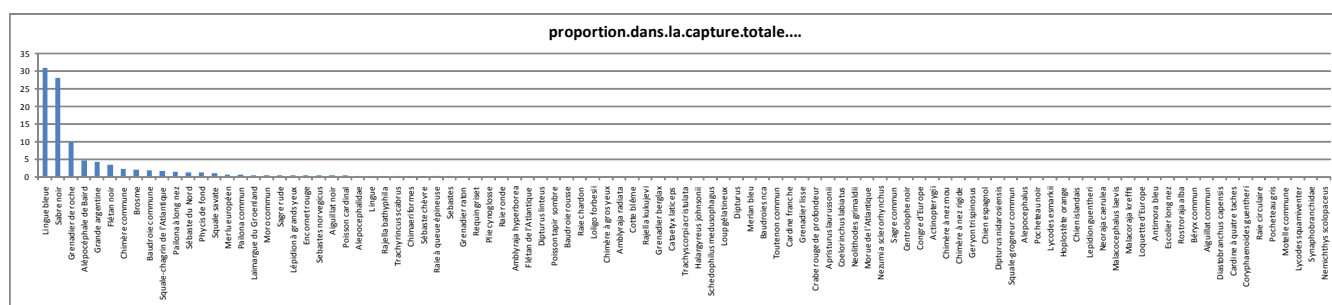


Figure 6 : proportion de chaque espèce dans la capture totale annuelle cumulée du métier chalutage profond- 2012

La figure 6 met en évidence la prédominance de quelques espèces. Ainsi, parmi ces 99 espèces, 12 représentent 90% des captures. 99% des captures totales du métier sont constituées de 37 espèces, ce qui signifie que 62 espèces représentent moins de 1% [40 tonnes] au total de l'ensemble des captures de ce métier. La figure 7 donne le détail des premières espèces capturées.

espèces OT_DWS_2012	Pourcentage de l'espèce dans la capture totale	Pourcentage rejetée de l'espèce	Pourcentage du rejet dans la capture totale	Pourcentage de l'espèce dans les rejets totaux	Poids total (tonnes) capturé de l'espèce	Poids total (tonnes) rejeté de l'espèce
Lingue bleue	30.87	0.06	0.02	0.09	1215.52	0.69
Sabre noir	28.09	0.60	0.17	0.86	1106.33	6.61
Grenadier de roche	9.70	8.94	0.87	4.47	382.17	34.16
Alépocéphale de Baird	4.59	100.00	4.59	23.66	180.94	180.94
Grande argentine	4.14	100.00	4.14	21.32	163.03	163.03
Flétan noir	3.47	0.24	0.01	0.04	136.50	0.32
Chimère commune	2.23	47.37	1.06	5.44	87.73	41.56
Brosme	1.99	2.30	0.05	0.24	78.18	1.80
Baudroie commune	1.71	0.88	0.02	0.08	67.30	0.59
Squale-chagrin de l'Atlantique	1.65	100.00	1.65	8.51	65.05	65.05
Pailona à long nez	1.40	100.00	1.40	7.21	55.15	55.15

Sébaste du Nord	1.12	0.00	0.00	0.00	44.06	0.00
Phycis de fond	1.12	8.05	0.09	0.46	43.96	3.54
Squale savate	1.01	100.00	1.01	5.21	39.82	39.82
Merlu européen	0.59	1.39	0.01	0.04	23.30	0.32
Pailona commun	0.50	100.00	0.50	2.58	19.74	19.74
Laimargue du Groenland	0.47	100.00	0.47	2.42	18.51	18.51
Moro commun	0.47	3.16	0.01	0.08	18.47	0.58
Sagre rude	0.45	100.00	0.45	2.32	17.73	17.73
Lépidion à grands yeux	0.36	100.00	0.36	1.85	14.14	14.14
Encornet rouge	0.33	100.00	0.33	1.72	13.13	13.13
Sebastes norvegicus	0.31	0.00	0.00	0.00	12.37	0.00
Aiguillat noir	0.31	100.00	0.31	1.60	12.27	12.27
Poisson cardinal	0.30	0.67	0.00	0.01	11.87	0.08
Alepocephalidae	0.23	100.00	0.23	1.16	8.86	8.86
Lingue	0.22	0.00	0.00	0.00	8.83	0.00
Rajella bathyphila	0.22	100.00	0.22	1.13	8.66	8.66
Trachyrincus scabrus	0.19	100.00	0.19	0.96	7.34	7.34
Chimaeriformes	0.14	7.81	0.01	0.06	5.63	0.44
Sébaste chèvre	0.14	33.78	0.05	0.25	5.60	1.89
Raie à queue épineuse	0.12	100.00	0.12	0.64	4.90	4.90
Sebastes	0.12	0.00	0.00	0.00	4.55	0.00
Grenadier raton	0.10	100.00	0.10	0.51	3.91	3.91
Requin grisset	0.09	100.00	0.09	0.45	3.44	3.44
Plie cynoglosse	0.08	4.64	0.00	0.02	3.13	0.15
Raie ronde	0.08	100.00	0.08	0.41	3.12	3.12
Amblyraja hyperborea	0.07	100.00	0.07	0.37	2.80	2.80
Flétan de l'Atlantique	0.06	0.00	0.00	0.00	2.45	0.00
Dipturus linteus	0.06	100.00	0.06	0.30	2.32	2.32
Poisson tapir sombre	0.06	100.00	0.06	0.30	2.30	2.30
Baudroie rousse	0.06	0.00	0.00	0.00	2.17	0.00
Raie chardon	0.05	100.00	0.05	0.24	1.81	1.81
Loligo forbesii	0.04	100.00	0.04	0.23	1.75	1.75
Chimère à gros yeux	0.04	100.00	0.04	0.20	1.55	1.55
Amblyraja radiata	0.04	100.00	0.04	0.19	1.46	1.46
Cotte blême	0.04	100.00	0.04	0.19	1.42	1.42
Rajella kukujevi	0.03	100.00	0.03	0.18	1.34	1.34
Grenadier berglax	0.03	50.47	0.02	0.09	1.34	0.68
Cataetix laticeps	0.03	0.00	0.00	0.00	1.17	0.00
Trachyscorpia cristulata	0.03	0.00	0.00	0.00	1.15	0.00
Halargyreus johnsonii	0.03	100.00	0.03	0.14	1.10	1.10
Schedophilus medusophagus	0.03	100.00	0.03	0.14	1.09	1.09
Loup gélatineux	0.03	100.00	0.03	0.14	1.04	1.04
Dipturus	0.03	100.00	0.03	0.13	1.02	1.02
Merlan bleu	0.03	100.00	0.03	0.13	1.01	1.01
Baudroies nca	0.02	0.00	0.00	0.00	0.97	0.00
Toutenon commun	0.02	100.00	0.02	0.13	0.96	0.96
Cardine franche	0.02	32.15	0.01	0.04	0.94	0.30
Grenadier lisse	0.02	100.00	0.02	0.12	0.88	0.88
Crabe rouge de profondeur	0.02	100.00	0.02	0.10	0.80	0.80
Apristurus laurussonii	0.02	100.00	0.02	0.10	0.76	0.76
Coelorinchus labiatus	0.02	100.00	0.02	0.10	0.75	0.75
Neolithodes grimaldii	0.02	100.00	0.02	0.09	0.66	0.66
Morue de l'Atlantique	0.02	0.00	0.00	0.00	0.63	0.00
Nezumia sclerorhynchus	0.01	100.00	0.01	0.06	0.47	0.47
Sagre commun	0.01	100.00	0.01	0.06	0.43	0.43

Centrolophe noir	0.01	100.00	0.01	0.05	0.39	0.39
Congre d'Europe	0.01	0.00	0.00	0.00	0.39	0.00
Actinopterygii	0.01	0.00	0.00	0.00	0.34	0.00
Chimère à nez mou	0.01	87.95	0.01	0.04	0.32	0.29
Chimère à nez rigide	0.01	100.00	0.01	0.04	0.32	0.32
Geryon trispinosus	0.01	100.00	0.01	0.04	0.31	0.31
Chien espagnol	0.01	100.00	0.01	0.03	0.24	0.24
Dipturus nidarosiensis	0.01	100.00	0.01	0.03	0.23	0.23
Squale-grogneur commun	0.01	100.00	0.01	0.03	0.23	0.23
Alepocephalus	0.00	100.00	0.00	0.03	0.19	0.19
Pocheteau noir	0.00	100.00	0.00	0.02	0.16	0.16
Lycodes esmarkii	0.00	100.00	0.00	0.02	0.16	0.16
Hoplostète orange	0.00	100.00	0.00	0.02	0.15	0.15
Chien islandais	0.00	100.00	0.00	0.02	0.14	0.14
Lepidion guentheri	0.00	100.00	0.00	0.01	0.09	0.09
Neoraja caerulea	0.00	100.00	0.00	0.01	0.09	0.09
Malacocephalus laevis	0.00	100.00	0.00	0.01	0.09	0.09
Malacoraja krefftii	0.00	100.00	0.00	0.01	0.08	0.08
Loquette d'Europe	0.00	100.00	0.00	0.01	0.08	0.08
Antimora bleu	0.00	100.00	0.00	0.01	0.05	0.05
Escolier long nez	0.00	100.00	0.00	0.01	0.04	0.04
Rostroraja alba	0.00	100.00	0.00	0.00	0.03	0.03
Béryx commun	0.00	100.00	0.00	0.00	0.03	0.03
Aiguillat commun	0.00	100.00	0.00	0.00	0.02	0.02
Diastobranthus capensis	0.00	100.00	0.00	0.00	0.02	0.02
Cardine à quatre taches	0.00	100.00	0.00	0.00	0.02	0.02
Coryphaenoides guentheri	0.00	100.00	0.00	0.00	0.01	0.01
Raie circulaire	0.00	100.00	0.00	0.00	0.01	0.01
Pocheteau gris	0.00	100.00	0.00	0.00	0.01	0.01
Motelle commune	0.00	100.00	0.00	0.00	0.01	0.01
Lycodes squamiventer	0.00	100.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Synaphobranchidae	0.00	100.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Nemichthys scolopaceus	0.00	100.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total			19.4%		3173.37 t	764.63 t

Tableau 3 : Liste des espèces rencontrées dans les captures du métier en 2012, valeurs relatives au total du métier et valeurs absolues (rapportées au métier).

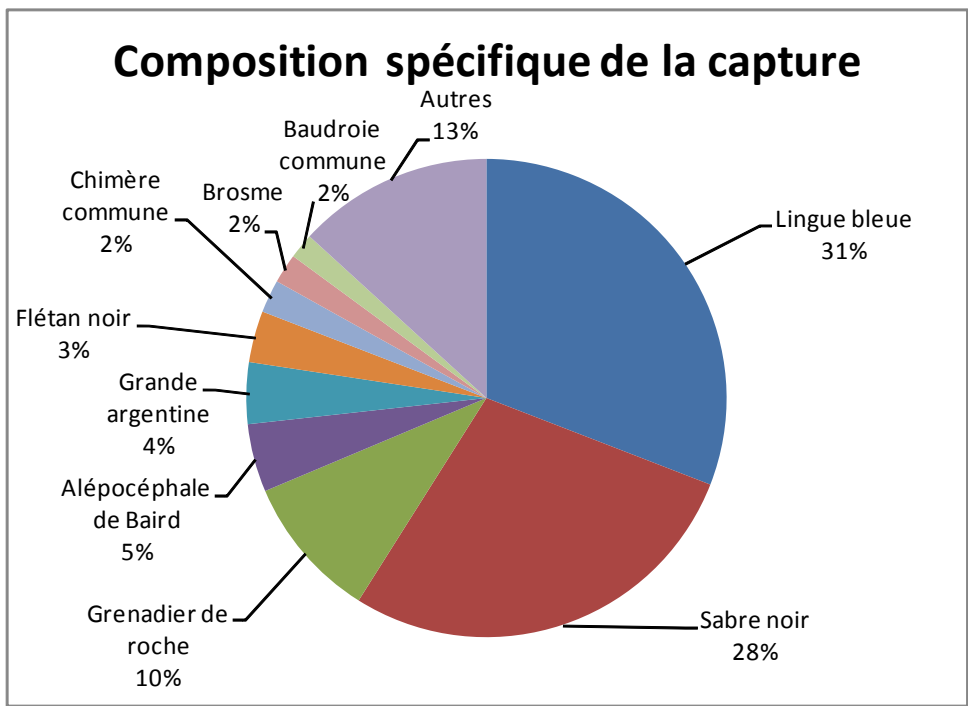


Figure 7 : composition spécifique de la capture totale annuelle cumulée du métier chalutage profond - 2012

Par ailleurs la figure 8 montre que si le nombre d'espèces cumulés sur l'année est de 99, le nombre moyen par trait est de 13.6 (avec un nombre maximal de 27).

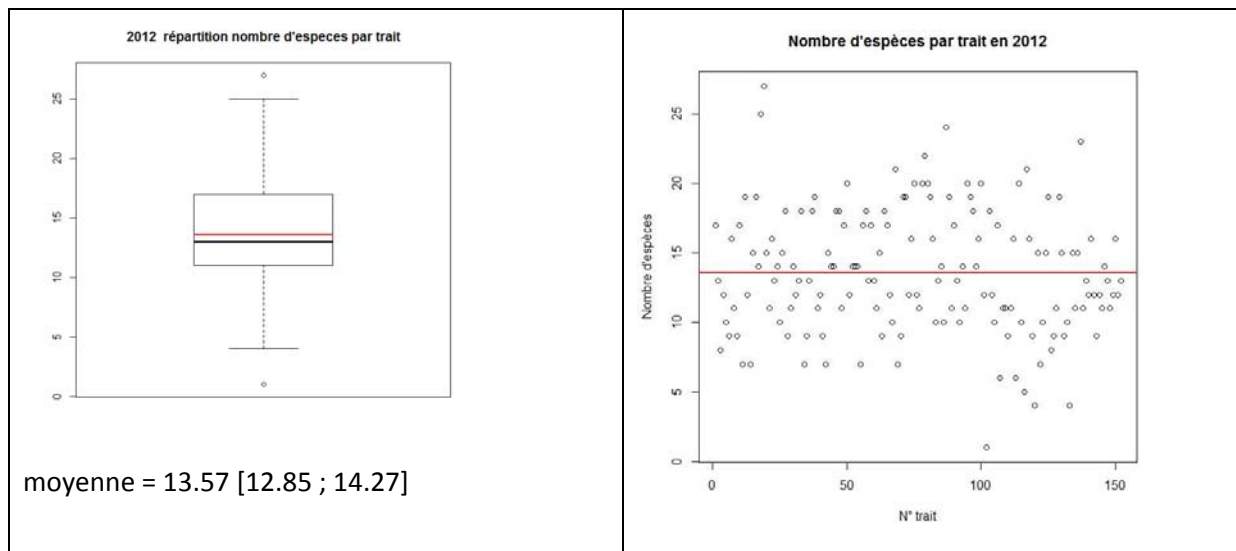


Figure 8 : Nombre moyen et maximal d'espèces par opération de pêche observée en 2012. Sur le graphique de gauche, la ligne noire est la médiane et la ligne rouge la moyenne

Les débarquements de ce métier sont largement dominés par 3 espèces (lingue bleue, sabre noir principalement, et grenadier de roche) qui représentent 86% des débarquements totaux de ce métier (figure 9).

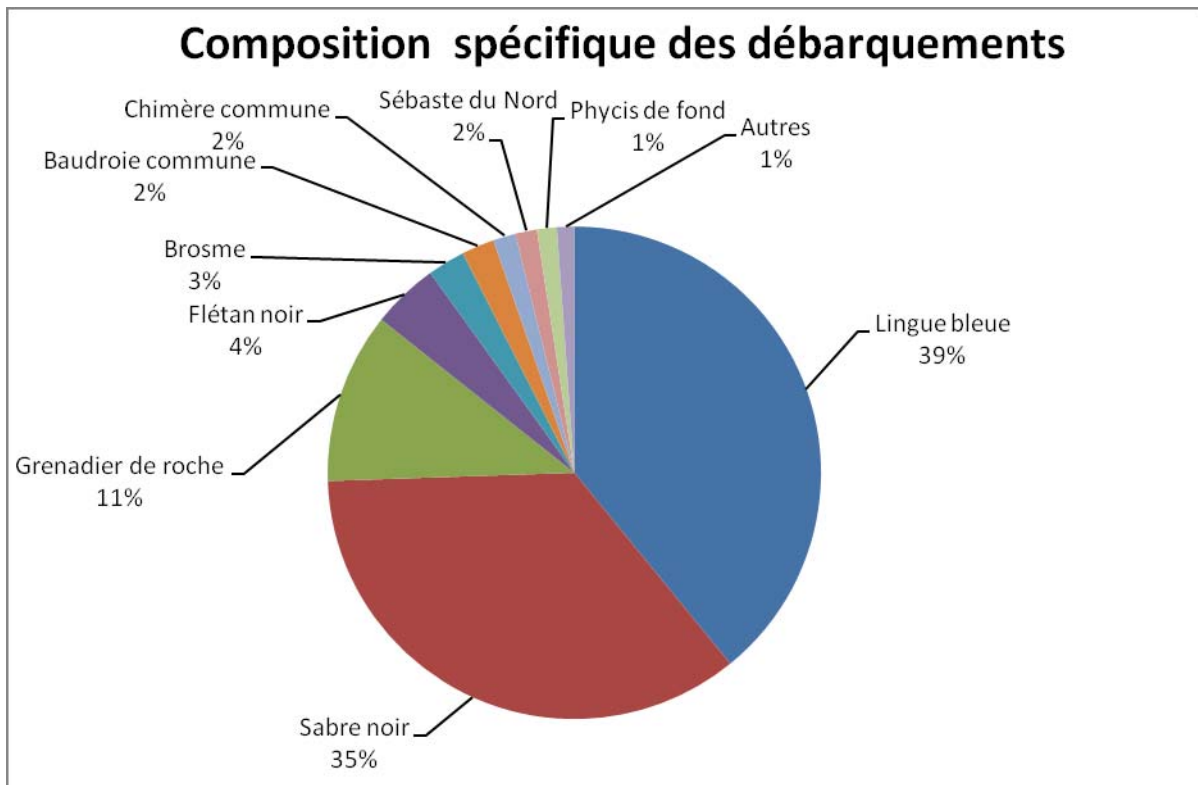


Figure 9 : composition spécifique des débarquements totaux annuels cumulés du métier chalutage profond - 2012

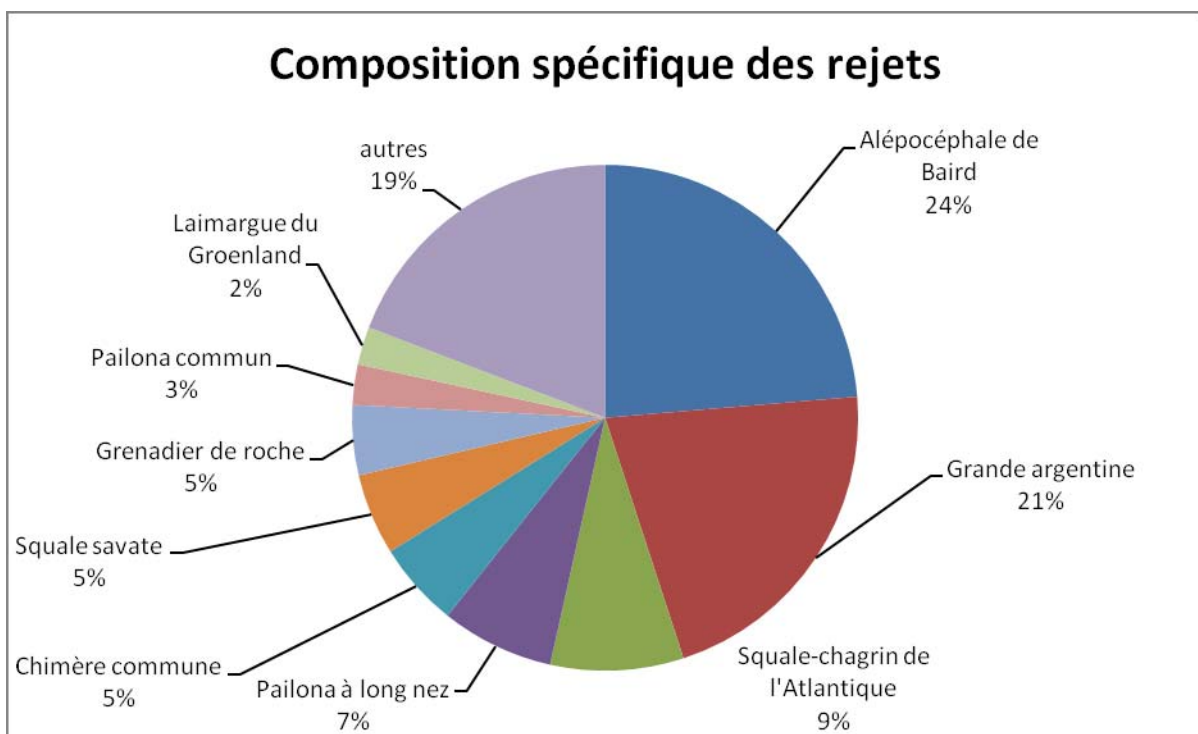


Figure 10 : composition spécifique des rejets totaux annuels cumulés du métier chalutage profond - 2012

45% des rejets sont constitués de 2 espèces : Alépocéphale [mulet noir] et grande Argentine. Noter que les squalidés, rejetés en totalité à partir de 2012 du fait d'un TAC nul, représentent près de 30% des quantités rejetées (figure 10).

Conclusion

Le nombre d'espèces inventoriées dans les captures sur l'année et à l'échelle de la pêcherie est estimé à une centaine. Ce chiffre qui peut paraître important appelle trois commentaires :

- il est du même ordre que celui estimé pour des pêcheries non profondes (sur le plateau continental), chalutières (115 pour le chalutage de fond en mer Celtique ou dans le golfe de Gascogne, 140 dans le golfe du Lion) ou fileyeurs (90 pour les petits fileyeurs en Manche ouest, 98 dans le golfe de Gascogne, 110 en Corse) [Chiffres Obsmer 2012];
- la plupart de cette centaine d'espèces ne sont capturées qu'occasionnellement et en très petites quantités : ainsi les captures cumulées de plus de 70 espèces ne dépassent pas 1% du poids total des captures annuelles
- le nombre d'espèces capturées par trait de chalut est de 15 en moyenne (30 au maximum).

La biologie de beaucoup de ces espèces reste encore mal connue ; cependant, la baisse de l'effort de pêche, qui a permis d'atteindre le RMD pour les espèces cibles, a aussi bénéficié aux espèces accessoires sans qu'il soit pour autant établi que la mortalité par pêche correspondante s'est soutenue pour les populations de ces espèces.

La fraction rejetée totale (de l'ordre de 20%) du chalutage profond est dans la fourchette basse de la moyenne des taux de rejets des métiers du chalutage de fond observés dans le cadre du programme Obsmer.

En 2011, 99% de la capture totale en poids est le fait de 25 espèces, dont 20 sont soumises à des limitations de débarquements (TAC). En 2012, ces chiffres sont respectivement 37 et 25. Enfin, les trois espèces les plus capturées (lingue bleue, sabre noir, grenadier de roche qui représentent 73% des captures et 89% des débarquements en 2011 –respectivement 69 et 86% en 2012) sont évalués comme exploités à un niveau compatible avec le rendement maximal durable par le CIEM (ICES 2012).

Enfin, il convient de noter que les informations recueillies dans le cadre d'Obsmer ne concernent aujourd'hui que les poissons et non les autres organismes (invertébrés, éponges...) susceptibles d'être ramenés lors des opérations de pêche.

Le nombre d'espèces totales capturées doit être considéré comme un ordre de grandeur. En effet, il existe très vraisemblablement des doublons entre espèces et taxons, et de très probables erreurs d'identification d'espèces mal connues des observateurs.

La comparaison des résultats d'une année sur l'autre doit également être effectuée avec prudence. Compte tenu de la très faible occurrence dans les captures de beaucoup d'espèce, attribuer une diminution du nombre d'espèces observées lors de deux années consécutives soit au déclin de certaines espèces (perte de diversité spécifique), soit à une amélioration de la sélectivité, n'est pas raisonnable. De même l'interprétation des résultats concernant les fractions rejetées doit se faire en prenant en compte la fourchette (à 95% de probabilité) de l'estimation et non pas sur la base de la seule moyenne.